



OBI LAN

Règlement général

29 et 30 Septembre 2023

UFR Sciences et Techniques

UBO

29200 BREST



ARTICLE 1

L'utilisation de tout système audio (enceintes, caisson de basses, etc ...) est interdite, seuls les casques d'écoute sont autorisés.

ARTICLE 2

Toute personne désireuse de s'inscrire à l'OBI LAN doit formellement indiquer lors de son inscription si elle est sujette aux crises d'épilepsie, ou pertes de connaissance due à la stimulation visuelle de certains effets stroboscopiques ou lumineux. De plus, elle certifie que les données entrées sur le site lors de l'inscription sont correctes et authentiques.

ARTICLE 3

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables quant aux agissements des participants en dehors de l'enceinte de la manifestation.

ARTICLE 4

En cas de dégradation, de casse ou de vol du matériel des participants, l'organisation ne pourra être tenue responsable. Toutes dégradations de matériels causées à un tiers devront être réparées financièrement par l'auteur des faits.

ARTICLE 5

En aucun cas, l'organisation ne pourra être tenue pour responsable des dommages, pertes, ou vols, qui concerneraient les biens apportés par les participants, ainsi que d'éventuels dommages qui pourraient être occasionnés aux autres participants; ainsi en cas de contrôle anti-piratage.

ARTICLE 6

L'organisation se réserve le droit de se retourner contre un joueur ayant causé des dégradations au bâtiment ou au mobilier lors de l'événement.

ARTICLE 7

Les animaux ne sont pas autorisés

ARTICLE 8

Les bouteilles en verre sont interdites dans le bâtiment, toute bouteille trouvée sera confisquée et détruite. L'organisation se garde aussi le droit d'exclure le joueur de la manifestation.

ARTICLE 9

Il est strictement interdit d'utiliser des appareils électriques autres que votre PC (onduleur, ventilateur,...)

ARTICLE 10

Toute manipulation électrique ou sur le réseau est interdite, en cas de problème demander l'aide d'un organisateur.

ARTICLE 11

Il est interdit d'avoir des propos racistes et injurieux envers les autres participants et les organisateurs.

ARTICLE 12

Les mineurs seront acceptés sous la responsabilité de leurs parents (document à télécharger sur <https://www.obilan.net> lors de l'inscription dans l'onglet "Règlement").

ARTICLE 13

Toute tentative de saturation du réseau, de piratage, de vol ainsi que tout comportement déplacé entraînera l'expulsion de la ou les personnes concernées.



ARTICLE 14

En participant, vous vous engagez à ne pas participer au piratage informatique sous toutes ses formes. Vous êtes responsable du contenu numérique de vos disques et de votre matériel.

ARTICLE 15

L'association organisatrice se réserve le droit de modifier, ou d'annuler purement et simplement la lan, en raison de tout évènement indépendant de sa volonté, ainsi que de modifier le montant des différents prize pool, au prorata du nombre de joueurs.

ARTICLE 16

La vente ou l'échange de logiciels, d'œuvres musicales, protégées sont interdits.

ARTICLE 17

Chaque joueur doit posséder les licences de tous les jeux et logiciels ainsi que du système d'exploitation installés sur le pc. Nous vous rappelons que le piratage est un acte répréhensible par la loi.

ARTICLE 18

Il est strictement interdit de fumer dans la salle et de consommer toute sorte de drogue.

La consommation d'alcool est formellement interdite. Toute personne en état d'ébriété, ou sous l'action de produits stupéfiants, qui perturbe le bon déroulement de la manifestation sera immédiatement expulsée de la lan.

ARTICLE 19

Cette LAN est de type BYOC : bring your own computer. Cela signifie que chaque joueur participant doit rapporter l'intégralité de son matériel de jeu. Si ce n'est pas le cas, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la participation aux tournois.



OBI LAN

ARTICLE 20

Les places se réservent en ligne et sont payables sur place. Une fois achetées, elles ne sont ni échangeables, ni remboursables. Il est cependant possible d'annuler sa venue avant l'événement.

ARTICLE 21

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser toutes personnes ne respectant pas ce règlement.

INDEX

Pour plus d'informations :

www.obilan.net

Pour nous contacter :

association.obil1@gmail.com

Département Informatique

U.F.R Sciences et Techniques

Université de Bretagne Occidentale UBO

20 av le Gorgeu C.S. 93837

29238 BREST Cedex 3